

SÉANCE du 07 Avril 2023

A 20 H 30

L'an deux mil vingt et trois, le 07 Avril,

Le conseil municipal de la commune de CAMPAGNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry PERARO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31/03/2023

Nombre de Conseillers en exercice : 10 Présents : 8 Votants : 10

PRESENT·E·S : Thierry Peraro, Noël Pelegrin, Valérie Malartigue, Elisabeth Calmus, Francis Autefort, Benoit Tabary, Laurent Alix, Ginette Carpenet

**ABSENT : Lucie Villesuzanne (Procuration Ginette Carpenet)
Sébastien Bourdineaud (Procuration Laurent Alix)**

SECRETARE DE SEANCE : Valérie Malartigue

Ordre du jour :

1. Vote des taux d'imposition 2023
2. Vote du Budget Primitif 2023
3. Subventions 2023
4. Divers

Mr Le Maire demande au Conseil Municipal l'ajout du point 3

 **DELIBERATION N° : 2023 0407-12**

❖ **Objet : Vote des taux d'imposition 2023**

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,
- Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,
- Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B *sexies*,
- Vu la note d'information de la DGCL du 21 février 2023 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets 2023,
- Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 8 avril 2022 le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 35.98 % ;
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 65.02 %
- Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) : 11.28% était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale.
- A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B *sexies* du CGI.

➤ **APRES en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL**
➤ **Par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

- **Décide** de modifier les taux d'imposition en 2023 par rapport à ceux de 2022 et de les porter à :
 - Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (TH) : 11.51 %
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 36.70 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 66.32 %
- **Charge** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

✚ DELIBERATION N° : 2023 0407-13

❖ Objet : Vote du Budget Primitif Commune de l'année 2023

- **Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants L.2311-1 à L.2343-2 ;
- **Considérant** l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982) ;

- **APRES en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL**
 - **Par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

- **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2023, arrêté comme suit :

MOUVEMENTS REELS	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	717 815.69 €	717 815.69 €
FONCTIONNEMENT	397 311.62 €	397 311.62 €
TOTAL	1 115 127.31 €	1 115 127.31 €

-
- **PRECISE** que le budget de l'exercice 2023, a été établi en conformité avec la nomenclature abrégée M 14.

✚ DELIBERATION N° : 2023 0407-14

❖ Objet : Subventions 2023

- **Vu** le code général des collectivités territoriales,
- **Vu l'article** 2121-29 du CGCT qui pose le principe selon lequel « le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ».

Le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes de subventions des associations.

Il propose de verser les sommes ci-après aux associations et d'inscrire un fond de réserve de 770 € à l'article 6574 :

Subventions Associations 2023	
Associations	Prévu 2023
Comité des fêtes	2 000 €
SPA	300 €
Protection civile	100 €
Musique en Périgord	800 €
Société de chasse	200 €
Point Org	300 €
Ligue contre le cancer	100 €
AFM	50 €
ADRA Le Bugue (retraités)	50 €
Le Souvenir Français	80 €
Amicale des sapeurs-pompiers	150 €
FNATH	100 €
Donneurs de Sang	100 €
Restau du cœur	300 €
AFSEP (sclérose)	- €
Anciens combattants	50 €
Jacquou	50 €
SOS Chats libres	300 €
Libérons la parole	200 €
Divers (demandes à venir)	770 €
Total	6 000 €

- **APRES en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL**
- **Par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Séance du Vendredi 07 Avril

A 20h30

NOM Prénom	Présent·e/Absent·e	Signature
ALIX Laurent	Présent	
AUTEFORT Francis	Présent	
BOURDINEAUD Sébastien	<i>Absent</i>	<i>Procuration Laurent ALIX</i>
CALMUS Elisabeth	Présente	
CARPENET Ginette	Présente	
MALARTIGUE Valérie	Présente	
PELEGRIN Noël	Présent	
PERARO Thierry	Présent	
TABARY Benoît	Présent	
VILLESUZANNE Lucie	<i>Absente</i>	<i>Procuration Ginette CARPENET</i>